

# Handicap



Les actions communales:

La loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite "loi sur le Handicap", a instauré des obligations nouvelles pour le secteur public en matière d'accessibilité aux bâtiments et à l'emploi des personnes en situation de handicap.

La Maison Départementale Pour le Handicap:

**Le Conseil Général de la Haute-Garonne** met à la disposition des personnes en situation de handicap et de leur famille 23 Maisons des Solidarités du Conseil Général 31 (Anciennes UTAMS) réparties dans l'ensemble du département. Ces Maisons des solidarités sont des points d'entrée permettant aux usagers de s'informer sur leurs droits et de retirer des formulaires de demande de prestation.

Les Lauzervillois peuvent s'adresser à la maison des solidarités à l'adresse suivante:

13, Avenue Pierre Coupeau 31 130 BALMA.

Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

tél: 05 61.24.92.20

fax: 05.61.24.92.24

## Personnes en perte d'autonomie : faciliter la vie à domicile

Pour répondre au mieux aux attentes de ses concitoyens les plus fragilisés, l'Agglo propose trois services pour le maintien des personnes en perte d'autonomie à domicile:



Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Service de portage de repas

Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Le SICOVAL dans le cadre de la Collecte, traitement et valorisation

des déchets, a mis en place un service pour les personnes à mobilité réduite :

Ce nouveau service s'adresse aux habitants de tous âges souffrant d'un handicap provisoire ou permanent, ainsi qu'aux personnes sans véhicule (quels que soient leurs revenus).

Pour faire enlever leurs déchets verts, encombrants ou leurs équipements électriques et électroniques, les usagers doivent contacter leur Mairie, qui relaiera la demande auprès du Sicoval.

Un rendez-vous sera ensuite pris avec les habitants, qui devront être présents lors du passage des agents.

Ceux-ci pourront être amenés à entrer dans les propriétés privées pour enlever les déchets. Le recours à ce service, sans surcoût pour ceux qui y font appel, est limité à 4 interventions/an.

Service relation aux Usagers

[relation.usagers@sicoval](mailto:relation.usagers@sicoval)

0 805 400 605

(appel gratuit depuis un poste fixe)